

ÉDITORIAL



« Depuis 1966, l'engagement, l'implication et le respect sont au cœur de l'ADN de SERIPLAST A.T. PACKAGING. Il ne s'agit pas seulement de concevoir et fabriquer des emballages plastiques innovants, notre entreprise doit être connue et reconnue pour son engagement et son efficacité, ainsi que pour sa responsabilité sociétale.

Aujourd'hui, nous souhaitons, plus que jamais, intégrer l'activité de notre entreprise dans le respect de l'environnement et des Hommes. C'est ce que nous avons déjà envisagé en adhérant en janvier 2020 aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. C'est avec force et conviction que nous réaffirmons à présent notre engagement en faveur d'un développement durable.

Soucieux d'agir de façon responsable et durable, nous avons déployé notre programme RSE autour de 5 grands domaines d'actions, que nous vous présentons dans notre deuxième communication sur le progrès. Nous avons ainsi commencé par développer des produits éco-responsables et diminuer notre empreinte environnementale. Conscients de l'impact de notre activité sur le changement climatique, nous avons également mis en place une politique de réduction de nos dépenses énergétiques. Et parce que la santé, la sécurité et le bien-être au travail sont des enjeux primordiaux à nos yeux, nous veillons à fabriquer, dans de bonnes conditions de travail et dans un environnement sécurisé, des produits de qualité.

Pour finir, nous veillons à sensibiliser nos partenaires aux enjeux sociétaux et environnementaux. Acteur majeur de l'industrie plastique, Seriplast souhaite en effet que son engagement fasse des émules, que les bonnes pratiques se généralisent pour qu'ensemble, nous soyons en mesure de construire un monde meilleur. »



Kevin CENES-TARTAGUONE
Directeur général

SOMMAIRE

▪	GUIDE D'ÉTHIQUE ET PACTE MONDIAL DE L'ONU	2
▪	NOTRE VISION	4
▪	NOTRE DÉMARCHE RSE	5
▪	UN GUIDE D'ÉTHIQUE POUR SE POSER LES BONNES QUESTIONS	6
○	INTRODUCTION	7
○	SERIPLAST ET SES EMPLOYÉS	8
▪	Dignité et respect des personnes	
▪	Diversité, intégration et Non-Discrimination et lutte contre le harcèlement	
▪	Environnement de travail	
▪	Dialogue social et négociation collective	
▪	Emploi et Droit au respect de la vie privée	
▪	Travail forcé et Equilibre vie professionnelle/ privée	
▪	Outils de communication électroniques	
▪	Informations confidentielles	
▪	Vol et fraude	
○	SERIPLAST ET SES PARTENAIRES EXTERNES	9
▪	Conflit d'intérêts	
▪	Anti-corruption et extorsion	
▪	Cadeaux et invitations	
▪	Relations avec les fournisseurs	
▪	Sécurité et conformité des produits	
○	SERIPLAST ET LA SOCIÉTÉ	12
▪	L'environnement	
▪	Communication et transparence	
▪	Engagement local	

GUIDE D'ÉTHIQUE ET PACTE MONDIAL DE L'ONU

Seriplast, depuis 2020, a adhéré au Pacte Mondial de l'ONU, constitué de dix principes assurant une bonne citoyenneté d'entreprise.

Ces principes forment un cadre de référence pour notre travail avec LES DROITS DE L'HOMME, les NORMES DU TRAVAIL, LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

Ils ont par conséquent été intégrés dans ce **Guide d'éthique** ainsi que dans le **Code de conduite Seriplast à l'intention des fournisseurs** qui décrit les exigences relatives à la responsabilité environnementale et sociale de nos fournisseurs.



LES ENTREPRISES SIGNATAIRES
du Global Compact **S'ENGAGENT**
à intégrer dans leur stratégie d'entreprise
10 PRINCIPES portant sur
4 THÈMES.



L'ENVIRONNEMENT

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LES NORMES DU TRAVAIL

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



LES DROITS DE L'HOMME

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits internationaux relatifs aux Droits de l'Homme



LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

NOTRE VISION

Depuis sa création il y a plus de 50 ans, **SERIPLAST A.T. PACKAGING** véhicule un fort esprit d'équipe qui se déploie autour de valeurs fortes telles que l'engagement, l'implication et le respect.

ENGAGEMENT

Notre entreprise met la qualité de la relation client au cœur de ses échanges. Elle s'attache à nouer avec chacun de ses clients des relations durables et privilégiées.

IMPLICATION

Notre entreprise a fondé son développement sur l'innovation et la réactivité, mais également sur la capacité de ses collaborateurs à proposer des solutions et à s'adapter en tout temps et toutes circonstances aux contextes et attentes de ses clients.



RESPECT

Le respect – vis-à-vis des collaborateurs, des clients et des partenaires - est une valeur essentielle chez **SERIPLAST A.T. PACKAGING**.

Pour se matérialiser, il induit bien évidemment d'autres valeurs. C'est en effet avec le respect que l'on arrive à construire un monde harmonieux, dans lequel l'environnement est préservé. Les hommes sont tous considérés, indépendamment de leur couleur de peau, de leur religion et de leurs convictions idéologiques ou politiques.

NOTRE DÉMARCHE RSE

Seriplast a un engagement fort envers le développement économique, environnemental et socialement durable.

Notre entreprise doit opérer de façon responsable et durable vis-à-vis de ses parties prenantes.

Grâce à cet engagement, Seriplast a adhéré aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous nous engageons à avoir des impacts positifs sur les Objectifs de Développement Durable de L'ONU (ODDs) à travers ces 5 axes :




Développer des produits éco-responsables

- ▶ En développant des
 - Produits conçus avec des matières recyclées
 - Produits en matière circulaire
 - Packs écoconçus pour une réutilisation des produits




Diminuer notre impact environnemental

- ▶ En favorisant le recyclage des matières plastiques
- ▶ En diminuant notre quantité de déchets dangereux et non-dangereux




Lutter contre le changement climatique

- ▶ En diminuant notre consommation énergétique
- ▶ En diminuant la consommation de nos gaz à Effet de serre




Promouvoir un environnement sûr et sain

- ▶ En améliorant les Conditions de Travail de nos salariés




Promouvoir notre engagement RSE auprès de nos partenaires

- ▶ En mettant en place des critères RSE dans le processus Achats
- ▶ En favorisant les acteurs de proximité
- ▶ Et en déployant notre Code de Conduite auprès de nos fournisseurs/ sous-traitants

UN GUIDE D'ÉTHIQUE POUR SE POSER LES BONNES QUESTIONS

INTRODUCTION

Ce Guide donne des règles de comportements à respecter. Il ne se substitue pas au Règlement Intérieur de l'entreprise, qui reste applicable.

Lisez-le attentivement et conservez-le à portée de main pour le consulter régulièrement. Son contenu est de portée générale. Il ne traite pas de chaque situation dans le détail. En cas de doute sur le comportement à suivre, ou si vous constatez une violation aux règles définies, n'hésitez pas à vous adresser à votre responsable et/ou informer la Responsable RSE, référent éthique externe de l'entreprise.

Vous pouvez faire la déclaration directement sur le site Seriplast à la page « RSE – ETHIQUE & COMPLIANCE ». La démarche éthique est une démarche de progrès. Aussi il est important que chacun y contribue dans ses relations professionnelles au quotidien, pour préserver notre réputation, renforcer la confiance de nos partenaires et rendre notre croissance durable. C'est de l'engagement individuel de tous que dépendra le succès de cette démarche. Nous vous encourageons à vous poser les bonnes questions.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION SERIPLAST

Qui doit respecter les règles d'éthiques ?

Toute personne travaillant pour Seriplast doit suivre nos règles d'éthiques. Cela s'applique autant aux employés qu'aux responsables, aux consultants, aux stagiaires et alternants.

En outre, si vous êtes un responsable, vous êtes particulièrement chargé de vous assurer que vos collaborateurs connaissent et comprennent les règles à respecter et les attentes de Seriplast en matière de comportement correct.



Que se passe-t-il si je ne respecte pas les règles d'éthiques ?

Vous ne devez jamais prendre part à quoi que ce soit qui pourrait nuire au nom ou à la réputation de SERIPLAST ou les discréditer. Vous êtes responsable de vos actes. Tout non-respect des règles d'éthiques peut être sanctionner selon la réglementation en vigueur.

Les Questions à se poser pour un comportement éthique

Si vous n'êtes pas sûr que votre comportement soit éthique, posez-vous les quatre questions suivantes (Basé sur l'Institute of Business Ethics). Si vous répondez OUI à au moins l'une d'entre elles, vous ne devriez pas suivre ce comportement.

- **Transparence** : Si d'autres personnes sont au courant de ce que je vais faire, cela va-t-il me poser un problème ?
- **Répercussions** : Mon action peut-elle entraîner des répercussions négatives sur un processus ou une personne ?
- **Équité** : Mon action peut-elle être considérée comme injuste ou malhonnête par un tiers ?
- **Loyauté** : Ma loyauté vis-à-vis de Seriplast risque-t-elle d'être remise en question ?

SERIPLAST ET SES EMPLOYÉS

Dignité et Respect des Personnes

En tant que salariés de Seriplast, nous nous devons d'agir avec intégrité, honnêteté et équité.

Seriplast attend de ses employés qu'ils fassent preuve d'intégrité et de respect mutuel. Nous croyons que la diversité des opinions et des expériences contribue au développement de solutions innovantes et nous rend ainsi plus compétitif sur le marché mondial.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Traiter vos collègues de façon honnête et juste.*
- ▶ *Ne pas hésiter à proposer de nouvelles idées pour résoudre des problèmes liés au travail.*

Diversité, intégration et Non-Discrimination et lutte contre le harcèlement

Seriplast ne tolère aucun harcèlement moral/sexuel ou aucune pratique abusive, discriminatoire en raison de l'âge, origine, couleur, état civil, condition de santé, handicap physique ou mental, nationalité, religion, idéologie politique ou syndicale, sexe, orientation sexuelle, identité de genre ou n'importe quel autre facteur établi par la loi. Les décisions de recrutement, les conditions d'évolution et de promotion sont fondées exclusivement sur les exigences intrinsèques d'un emploi et des compétences qu'il nécessite.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Rejeter toute forme de discrimination ou harcèlement.*
- ▶ *Ne pas discriminer ni harceler aucun collègue ou collaborateur.*
- ▶ *N'accepter ni aucune pratique ni aucun comportement dont je serais témoin qui serait ou pourrait être discriminatoire à l'égard de collaborateurs, fournisseurs, clients, etc. Venir en aide, en parler et le cas échéant, consulter mes supérieurs hiérarchiques.*

Environnement de travail

Promouvoir un environnement sûr et sain fait partie de notre engagement RSE. L'environnement de travail fait référence à toutes les conditions physiques, chimiques et psychologiques sur le lieu de travail qui affectent la santé et le bien-être des employés. Nous travaillons en amont pour la prévention des problèmes liés à l'environnement de travail, par exemple en minimisant l'usage de substances susceptibles de nuire aux personnes ou à l'environnement.

Ce que je dois faire

- ▶ *M'assurer que j'ai reçu toutes les informations sur l'environnement de travail et la sécurité.*
- ▶ *Suivre les instructions qui vous sont données.*
- ▶ *Utiliser les équipements de protection individuelle nécessaires à votre travail, et mis à votre disposition.*
- ▶ *Signaler tout danger environnement sécurité ou toute possibilité d'amélioration des pratiques.*
- ▶ *M'assurer que mes actes et mon comportement ne présentent aucun risque ni pour moi ni pour les autres.*

Dialogue social et négociation collective

Seriplast promeut un dialogue ouvert et constructif sur les conditions de travail, et sur des sujets d'intérêt commun. Seriplast respecte et reconnaît le droit des employés à organiser des négociations collectives. Dans le cas de carence, Seriplast continue à déployer ce dialogue à travers des rencontres et les entretiens individuels.

Ce que les responsables doivent faire :

- ▶ *Garantir que vos collaborateurs sont libres de se rencontrer et de discuter de sujets liés au travail.*
- ▶ *Inciter les remontées d'informations permettant d'identifier des dangers, et d'améliorer les pratiques et la qualité de vie au travail.*

Emploi et Droit au respect de la vie privée

Seriplast respecte le droit des employés au respect de la vie privée. Ce droit s'applique tant à nos employés actuels qu'aux candidats à un emploi et aux nouveaux employés. Nous nous efforçons de garantir la conformité aux règles existantes en matière de protection des données personnelles.

Ce que les responsables et l'équipe des Ressources Humaines doivent faire :

- ▶ *L'enregistrement des informations personnelles des employés ne doit être lié qu'au travail et vous devez traiter et conserver celles-ci de façon sûre et conformément aux dispositions législatives. Vous devez veiller à ce que tous les employés aient accès à leurs propres données personnelles.*

Travail forcé et Equilibre vie professionnelle/ privée

Seriplast ne tolère aucun travail forcé et aucune forme de travail non volontaire. Nous respectons le droit des employés à un équilibre sain entre les heures de travail et le temps libre et nous évitons le recours systématique à des heures de travail excessives.

Ce que les responsables et l'équipe des Ressources Humaines doivent faire :

- ▶ *Vous devez vous assurer que les employés ne fassent pas d'heures supplémentaires excessives, en respectant la législation et les accords collectifs.*
- ▶ *Les responsables doivent respecter le droit à la déconnexion.*

Outils de communication électroniques

Seriplast fournit des outils de communication électroniques aux collaborateurs à des fins professionnelles. L'usage privé de ces outils est permis avec modération dans le respect de la loi et des pratiques internes.

Vous ne devez jamais utiliser

- ▶ *L'accès Internet et les ordinateurs, pour consulter, transmettre ou télécharger des contenus inappropriés ou contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et au présent guide d'éthique.*

Informations confidentielles

Une relation de confiance nécessite de ne pas divulguer d'informations confidentielles à des personnes non autorisées. Il peut s'agir d'informations sur la stratégie, la technique, les produits, les prix, les employés ou les partenaires commerciaux de Seriplast.

Vous ne devez pas divulguer :

- ▶ *D'informations confidentielles à des fins personnelles, à des personnes extérieures à Seriplast, y compris concernant des partenaires commerciaux à des tiers parties.*
- ▶ *Vous devez vous assurer que les informations en votre possession (p. ex. sur votre ordinateur, votre téléphone ou dans vos documents) ne sont pas accessibles à des personnes non autorisées.*

Vol et fraude

Aucune forme de vol, de détournement ou de fraude sur le lieu de travail et aucun abus du nom, des produits, des biens ou des informations de Seriplast ne sont tolérés. Des sanctions pourraient être engagées (voir Règlement intérieur).

Vous ne devez pas :

- ▶ *Prendre à tort des biens, ni retirer de tels objets des locaux de la société sans autorisation écrite de votre responsable.*
- ▶ *Copier les matériaux qui sont protégés par le copyright ou qui nécessitent une licence.*
- ▶ *Utiliser l'en-tête, le nom ou la marque commerciale à des fins personnelles ou non autorisées.*
- ▶ *Tromper sur vos déplacements, vos dépenses, ...*

SERIPLAST ET SES PARTENAIRES EXTERNES

Conflit d'intérêts

Seriplast attend de ses employés qu'ils l'informent à tout moment de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. Un conflit d'intérêts apparaît quand un employé est susceptible d'accorder une préférence à des intérêts personnels dans des situations où ses devoirs et ses responsabilités vis-à-vis de l'entreprise devraient passer en premier.

Vous ne devez pas :

- ▶ *Prendre des décisions, dans le cas où mon pouvoir d'appréciation ou de décision peut être influencé ou altéré par des considérations d'ordre personnel ou par un pouvoir de pression émanant d'un tiers.*
- ▶ *Dissimuler des informations sur tout conflit d'intérêts ou susceptibles de créer cette situation.*
- ▶ *Prendre des positions d'intérêts chez un concurrent, un client ou un fournisseur.*

Anti-corruption et extorsion

Seriplast ne tolère aucune corruption. La corruption correspond à une mauvaise utilisation de toute forme de sa position, à des fins personnelles ou au profit de Seriplast. La corruption inclut, entre autres, les pots-de-vin, le blanchiment d'argent, l'extorsion. Un pot-de-vin est une somme d'argent ou un objet de valeur (offre, promesse, subvention, don/donation ou prêt) offert ou accepté afin d'obtenir ou d'offrir un avantage indu, par exemple un avantage qui ne peut pas être obtenu honnêtement ou légalement.

Vous ne devez pas :

- ▶ *Offrir, promettre ou consentir à un tiers un avantage, financier ou autre, dans le but de l'inciter à exercer indûment une action ou une omission.*
- ▶ *Solliciter, recevoir ou accepter un avantage, financier ou autre, en contrepartie de l'exercice d'une mission, d'un consentement dans le cadre d'un accord commercial ou de toute autre action dans le cadre de mes fonctions ou d'une activité.*
- ▶ *Privilégier un tiers dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.*
- ▶ *Offrir ou accepter des cadeaux et avantages.*
- ▶ *Faire prendre en charge par un tiers tout ou partie d'un voyage, même professionnel.*

Concurrence loyale

Seriplast respecte les principes de la concurrence libre et non faussée. L'entreprise fixe de manière loyale et régulière le prix des produits. Toute violation pourrait engendrer des amendes sévères, l'engagement de sa responsabilité, la perte de liens commerciaux ainsi qu'une atteinte à la réputation.

Vous ne devez pas :

- ▶ *Conclure aucun accord illégal avec un concurrent, qu'il soit oral, écrit ou non-dit.*
- ▶ *Échanger d'information sensible (prix, évolution des prix, remises, etc.) avec un concurrent ou le représentant d'un concurrent.*

Cadeaux et invitations

Les cadeaux d'entreprise sont parfois proposés dans le cadre des relations professionnelles. Certains peuvent avoir une valeur élevée (voyages, équipement électronique...) : ils sont donc encadrés afin d'éviter tout risque de corruption.

Vous ne devez pas :

- ▶ *Accepter de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement d'une valeur au-delà d'une équivalence de 2 heures de votre travail.*
- ▶ *Refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait vous placer en situation de conflits d'intérêts.*
- ▶ *Solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec Seriplast.*

Relations avec les fournisseurs

Seriplast, en tant qu'entreprise responsable, demande à ses fournisseurs et partenaires commerciaux de respecter les principes du Pacte Mondial de l'ONU. Les exigences envers nos fournisseurs sont définies dans notre Code de conduite pour les fournisseurs. Des critères RSE sont intégrés dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs ayant un impact sur l'entreprise.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Si vous apprenez qu'un fournisseur ne respecte pas le Code de conduite, vous devez le signaler au Service Achats.*
- ▶ *Si vous signez un contrat avec un fournisseur, vous devez vous assurer que le Code de conduite des fournisseurs est signé.*

Sécurité et conformité des produits

Seriplast fabrique des produits respectant de manière proactive les obligations de conformité envers les clients et la réglementation, en particulier sur les aspects Environnement et Santé et Sécurité.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Contactez votre responsable si vous avez des raisons de suspecter une non-conformité de produits ou de procédés pouvant causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement.*
- ▶ *Contribuez à garantir que nos produits répondent aux exigences de Seriplast et de nos clients, ainsi qu'à toutes les lois et normes pertinentes concernant la sécurité des produits, l'étiquetage, le recyclage et le contenu des matériaux et substances.*

SERIPLAST ET LA SOCIÉTÉ

L'environnement

Seriplast s'efforce systématiquement de réduire l'impact environnemental de ses activités opérationnelles, et de ses produits. Nous travaillons en permanence sur de nouveaux produits éco-conçus avec des matières recyclées ou biosourcées, et qui facilitent le tri et le recyclage, la réutilisation pour le consommateur final. Nous nous efforçons de proposer des produits innovants, devançant la réglementation sur les emballages plastiques.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Suivre les consignes qui vous sont données et vous tenir au courant des règles environnementales de votre lieu de travail.*
- ▶ *Vous efforcer de limiter autant que possible votre impact sur l'environnement et contribuer à réduire les déchets, les émissions et la consommation de ressources.*
- ▶ *Signaler les incidents environnementaux et les dangers et participer à l'amélioration des pratiques, ou du produit.*
- ▶ *Contribuer à l'économie d'énergie et d'autres ressources.*

Communication et transparence

Seriplast s'est engagée dans une démarche RSE depuis 2020. La transparence fait partie de nos engagements. Nous communiquons tous les ans nos résultats RSE sur la plateforme du Pacte Mondial de L'ONU.

Ce que je dois faire :

- ▶ *Participer à cette engagement RSE.*
- ▶ *Ne pas hésiter à communiquer aux parties prenantes le lien sur les rapports RSE : SERIPLAST | Pacte mondial des Nations Unies (unglobalcompact.org).*

Engagement local

Seriplast s'est engagée dans le développement du territoire. De ce fait, la proximité est un des facteurs de sélection des fournisseurs dans notre chaîne d'approvisionnement. Seriplast soutient des actions caritatives qui contribuent au bien-être de la population du territoire. L'entreprise peut aussi réaliser des dons et actions de parrainage

Ce que je dois faire :

- ▶ *Proposer à la Direction des mécénats et actions caritatives.*
- ▶ *En tant qu'employé du service marketing, sélectionner avec précaution l'organisme sponsorisé, au vu de son expérience et de sa réputation.*
- ▶ *Veiller à ce que les actions de parrainage et autres dons ne créent pas un conflit d'intérêts pour un partenaire commercial en cas d'attente de réciprocité.*